

REGLEMENT PARTICULIER

8ème TOURNOI DES BEURDINS

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.Bad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le Juge-arbitre sera « Jérémy SIROUX ».

Le tournoi est autorisé par la ligue Bourgogne et la FFBad. **N° d'autorisation : 1800591.**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, des niveaux R4 à NC.

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors, comprenant également les jeunes minimes, cadets et juniors.

2 Tout joueur doit être en règle avec la F.F.Bad et doit être en possession de sa licence en cours de validité.

3. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se faire pointer à la table de marque.

4. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux des trois tableaux proposés, et **dans 2 séries différentes.**

Il n'est cependant pas possible de faire le simple ET le mixte : c'est l'un OU l'autre.

Les droits d'inscription sont de 13€ pour un tableau et de 17€ pour deux tableaux.

5. Tous les tableaux se dérouleront en poules avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre de joueurs. Les poules de 4 seront privilégiées dans la mesure du possible.

De plus, en fonction du nombre d'inscrits, le club pourra être amené à organiser une consolante ou une phase retour dans le cas d'une série à poule unique. Ces matchs ne seront cependant pas homologués.

6. Les joueurs seront répartis en fonction de leur classement CPPH (ou la somme des classements CPPH pour les paires) dans différents tableaux afin de constituer des séries les plus homogènes possibles. Le nombre de participants est limité à 120 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- paiement effectif des droits d'engagement,
- joueurs inscrits dans leur série de classement.

7. **Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.** Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 heure d'avance sur l'échéancier, c'est pourquoi il sera demandé aux joueurs convoqués après midi de venir 30 minutes avant l'heure de convocation qui leur aura été attribuée.

8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Conformément à l'article 16.2 des règles officielles du badminton, les joueurs bénéficient d'une pause d'une durée n'excédant pas 60 secondes, dans chaque set, lorsque le score atteint 11 points pour l'équipe qui mène ; et d'une pause d'une durée n'excédant pas 120 secondes, entre le premier et le deuxième set, et entre le deuxième et le troisième set.

9. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs, lesquels ont l'autorisation de coacher les joueurs uniquement pendant les pauses de milieu et d'entre-deux sets. Seuls deux coachs sont autorisés par demi-terrain.

10. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match.

11. La compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra à tout moment demander un arbitre au juge-arbitre qui accédera à cette demande s'il la juge nécessaire. Suivant la disponibilité d'arbitres officiels dans la salle, les phases finales seront arbitrées.

12. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (volant en plume SPIN SPEED SILVER, ou volant plastique pour les non classés Forza N7)

13. **Tout volant touchant les infrastructures amovibles (panneaux) sera compté comme faute, sauf au service, où il sera compté let une fois. Le filin touché sera annoncé let dans l'échange.**

14. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce

dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.**

15. En cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire inscrite, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du Règlement Général des Compétitions.

16. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom, passé trois appels et un délai de « 5 minutes » pourra être considéré comme forfait pour son match (voire disqualifié par le juge-arbitre) et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**

17. **Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leurs noms pour tester les volants, se changer, finir de s'échauffer, avant de débiter leur match.**

18. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains. Le Juge-Arbitre peut, si la tenue n'est pas conforme, faire changer cette tenue au joueur.**

19. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

20. **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 min** (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).** Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

21. **Contestations** : seul le **responsable d'un club ou un joueur** pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

22. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge arbitre à l'aide du classement CPPH sur « Poona » au **13 octobre 2018.**

23. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir par courrier avant **le samedi 13 octobre 2018** accompagnée du règlement par chèque. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

La confection des tableaux aura lieu le mercredi 17 octobre 2018. Les forfaits, accompagnés des justificatifs, devront être signalés dans les plus brefs délais au club organisateur. Il incombe également aux joueurs de transmettre ces justificatifs à la ligue de Bourgogne-Franche-Comté de badminton dans les 5 jours suivants la compétition, en précisant les données du tournoi. **Pour tous les forfaits après cette date, seul ceux justifiés entraîneront un remboursement des frais d'inscription de la part du club organisateur.**

24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents dans l'enceinte des infrastructures utilisées pour la compétition.

25. Les joueurs sont priés de respecter la propreté des infrastructures mises à disposition.

26. Toute participation au tournoi défini ci-dessus entraîne l'acceptation du présent règlement. Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, se doivent eux aussi de le respecter. Celui-ci sera disponible à l'affichage et à la table de marque.

27. Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus. Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de modifier un ou plusieurs points de ce règlement pour un meilleur déroulement du tournoi.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « 8ème TOURNOI DES BEURDINS » .